

Notice explicative pour le 2^{ème} questionnaire



Le questionnaire en pièce jointe est ouvert à tous les pharmaciens d'officine, syndiqués ou non, effectuant des entretiens AVK ou asthme entre avril et septembre 2015. Le tableau peut être rempli par officine ou séparément par pharmacien.

Chaque ligne correspond à un entretien réalisé avec un patient. Ce questionnaire est anonymisé. Le tableau peut être rempli par officine ou séparément par pharmacien.

Il est à remplir au rythme de vos prochains entretiens **jusqu'à la fin du mois de septembre 2015** à nous retourner :

- Soit en format papier à nous retourner par fax au 01 71 18 34 10 ou par courrier à l'USPO 43 rue de Provence, 75009 Paris
- Soit par fichier à nous retourner par mail uspo@uspo.fr.

		Date de l'entretien (entre le 08/04/2015 et le 07/10/2015)	AVK ou asthme	Durée de l'entretien en minute hors prise de RDV	L'entretien-a-t-il été conduit par le titulaire (T) ou l'adjoint (A) ?	Si conduite par le titulaire : temps de travail hebdomadaire moyen hors gardes	Si conduite par un adjoint : son coefficient convention collective
Patient n°1	1^{er} Entretien	20/04/2015	AVK	30	T	50	
	2^{ème} Entretien						
Patient n°2	1^{er} Entretien	04/05/2015	Asthme	35	A		500
	2^{ème} Entretien						

Nous avons rempli le tableau ci-dessous avec deux exemples.

Exemple 1 : le 20/04/2015, le titulaire de l'officine effectue un entretien de 30 minutes avec un patient sous traitement AVK. Il s'agit du premier en 2015 avec ce patient. Son temps de travail hebdomadaire moyen à l'officine est estimé à 50 heures (hors gardes).

Exemple 2 : le 4/05/2015, un adjoint réalise un premier entretien de 35 minutes avec ce patient asthmatique. Son coefficient de salaire est 500.

Ces tableaux permettront de faire valoir la réalité de ces entretiens et de comparer leur rémunération au coût d'intervention du titulaire ou adjoint.